

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 5 FEVRIER 2026

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 61

Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt-six, le cinq février, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 28 janvier 2026.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel		Absent		LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis		Absent		DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente			BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente			DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier	Présent			GORAK	Jacky	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent		DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCQ	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent			MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	Présent			CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent					
FALAISE	LE VAGUERESSE-MARIE	Cécile	Présente					
FALAISE	GRACIA	Fabrice			Pouvoir à Jacques LE BRET			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle		Absente				
FALAISE	DAGORN	Grégoire		Absent				
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente					
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent					
FALAISE	PETIT	Sandrine			Pouvoir à Cécile LE VAGUERESSE MARIE			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia		Absente				
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara	Présente					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent					
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie		Absente				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno		Absent		MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Erik	Présent			QUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina		Absente		GUILLLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel			Pouvoir à Jean Yves LEBOUCCQ	NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques				LEMUNIER	Jean	Présent
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		Absent		KIPRE	Théodore	
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent		GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent			SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent			CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent			MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESZCZYK	Jean-René	Présent			DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves		Absent		SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent			SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente			ANQUETIL	Maryline	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		Absent		GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard			Pouvoir à Dominique BENOIT			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne	Présente					
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Nelge	Présente					
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis				PIERRE	Pascal	Présent
SAINT GERMAIN LANGOT	BURON-LEDARD	Nadège	Présente			KLEIN	Yann	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Philippe	Présent			GASNIER	Elisabeth	
SOUOMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent			LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette		Absente		CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent					
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent			LEFEVRE	Pascal	

FINANCES - INSTITUTION DU REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE SUR L'EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT LONGUE DISTANCE

Le Président expose les dispositions de l'article 2 du décret n°2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance en vertu duquel les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, auxquels les communes n'ont pas transféré la totalité de la compétence « voirie », reversent à leurs communes membres la part de la taxe qui leur revient à due concurrence des linéaires de voirie de chaque communes. Les linéaires de voirie pris en compte ci-dessous ont été fournis par les services de l'Etat.

Une part de la taxe peut donc être conservée par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre s'ils exercent la compétence « voirie » en lieu et place de certaines communes membres.

Pour mémoire, la Communauté de communes du Pays de Falaise exerce la compétence « voirie » sur les zones d'activités communautaires.

Le Conseil communautaire

- Vu le décret n°2025-964 du 12 septembre 2025 portant modalités de répartition de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L. 425-20 du code des impositions sur les biens et services, notamment ses articles 1 et 2 ;
- Vu l'arrêté du 16 décembre 2025 portant notification des attributions individuelles au titre de l'affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance prévue au II de l'article L. 425-20 du code des impositions sur les biens et services pour l'année 2024, publié le 18 décembre 2025 pris en application du décret n°2025-964 du 12 septembre 2025 ;
- Vu l'encaissement de la somme de 27 992 € le 05/01/2026 par le comptable public ;
- Considérant que la compétence « voirie » est partagée entre l'EPCI et ses membres rendant obligatoire la détermination de la dotation de reversement à attribuer aux communes membres ;

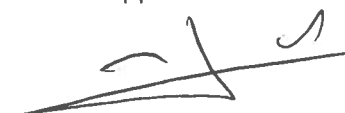
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 65
	Pour : 65
	Contre : 0

- **DECIDE** le reversement d'une part de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance aux communes et pour les montants figurant sur l'état annexé à la présente délibération ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux conseils municipaux des communes membres ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : **12 FEV. 2026**
Et de la publication électronique le : **16 FEV. 2026**

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Le reversement aux communes de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance représente un montant de 27 596 euros sur un montant perçu de 27 992 euros au total selon la répartition ci-jointe :

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 014-241400514-20260205-004_2026-DE

		Montant perçu par la communauté de communes		27 992	euros
		Longueur de voirie en m	Part de Voirie en %	Montant à reverser	
'02500	AUBIGNY	12 111	2,15%	603	
'04300	BAROU-EN-AUGE	1 793	0,32%	89	
'05300	BEAUMAIS	9 498	1,69%	473	
'06400	BERNIERES-D AILLY	6 240	1,11%	311	
'08700	BONNOEIL	4 815	0,86%	240	
'08800	BONS-TASSILLY	6 294	1,12%	313	
18000	CORDEY	7 576	1,35%	377	
'19000	COURCY	2 735	0,49%	136	
'20600	CROCY	11 859	2,11%	591	
'21600	DAMBLAINVILLE	4 585	0,82%	228	
'22300	LE DETROIT	5 281	0,94%	263	
'24000	EPANEY	7 671	1,36%	382	
'24400	ERAINES	3 229	0,57%	161	
'24500	ERNES	3 048	0,54%	152	
'25800	FALAISE	70 924	12,62%	3 532	
'27600	FONTAINE-LE-PIN	7 243	1,29%	361	
'28300	FOURCHES	10 063	1,79%	501	
'28400	FOURNEAUX-LE-VAL	4 644	0,83%	231	
'28900	FRESNE-LA-MERE	12 274	2,18%	611	
'33200	LA HOGUETTE	20 460	3,64%	1 019	
'34300	LES ISLES-BARDEL	7 002	1,25%	349	
'34500	JORT	7 334	1,30%	365	
'36000	LEFFARD	9 260	1,65%	461	
'37500	LES LOGES-SAULCES	4 701	0,84%	234	
'38100	LOUVAGNY	4 931	0,88%	246	
39400	MAIZIERES	8 670	1,54%	432	
'40200	LE MARAIS-LA-CHAPELLE	2 173	0,39%	108	
'40500	MARTIGNY-SUR-L ANTE	13 438	2,39%	669	
'42700	LE MESNIL-VILLEMENT	8 389	1,49%	418	
'45200	MORTEAUX-COULIBOEUF	13 181	2,34%	656	
'45700	LES MOUTIERS-EN-AUGE	4 766	0,85%	237	
'46700	NORON-L ABBAYE	10 244	1,82%	510	
'46900	NORREY-EN-AUGE	5 922	1,05%	295	
'47600	OLENDON	2 315	0,41%	115	
'48600	OUILLY-LE-TESSON	10 439	1,86%	520	
'49700	PERRIERES	5 795	1,03%	289	
'49800	PERTHEVILLE-NERS	9 317	1,66%	464	
'50100	PIERREFITTE-EN-CINGLAIS	10 838	1,93%	540	
'50200	PIERREPONT	1 936	0,34%	96	
'51600	POTIGNY	21 165	3,77%	1 054	
'53100	RAPILLY	1 715	0,31%	85	
'54600	ROUVRES	4 046	0,72%	201	
'58800	SAINT-GERMAIN-LANGOT	12 056	2,14%	600	
'62700	SAINT-MARTIN-DE-MIEUX	14 337	2,55%	714	
'64600	SAINT-PIERRE-CANIVET	7 728	1,37%	385	
'64900	SAINT-PIERRE-DU-BU	7 261	1,29%	362	
'66900	SASSY	4 499	0,80%	224	
'67700	SOULANGY	7 749	1,38%	386	
'67800	SOUMONT-SAINT-QUENTIN	11 387	2,03%	567	
'71000	TREPREL	3 288	0,58%	164	
'72000	USSY	14 393	2,56%	717	
'73500	VENDEUVRE	24 579	4,37%	1 224	
'73700	VERSAINVILLE	8 830	1,57%	440	
'74200	VICQUES	2 024	0,36%	101	
'75100	VIGNATS	10 791	1,92%	537	
'75300	VILLERS-CANIVET	11 283	2,01%	562	
'75900	VILLY-LEZ-FALAISE	3 712	0,66%	185	
'76400	PONT-D OUILLY	30 342	5,40%	1 511	
	SOUS TOTAL	554 179	98,59%	27 596	
	COMMUNAUTE DE COMMUNES	7 949	1,41%	396	
	TOTAL GENERAL	562 128	100%	27 992	